

LETTRE DE CADRAGE EN VUE DE LA REALISATION DES FICHES D'INTENTION

QUINQUENNAL 2016-2020

Avec les journées de concertation et d'échanges du mois de juin nous avons commencé à réfléchir ensemble à nos futures maquettes. Cette première lettre de cadrage doit permettre aux équipes de remplir les fiches d'intention. Cette étape déterminera l'offre de formation de l'établissement. Il ne s'agit pas encore de « faire les maquettes définitives » mais d'avoir une idée précise des différents projets afin d'arrêter ce qui est pédagogiquement souhaitable et possible compte tenu du nouveau cadre national des formations, qui modifie en profondeur notre architecture, et de nos moyens.

Ainsi, l'enveloppe globale a été déterminée à partir de notre potentiel réel en termes de ressources humaines et financières (120 000h). Notre objectif est que 80% de nos enseignements de L et de M soit assuré par des titulaires. |

Les fiches d'intentions ont pour objectif d'apporter une vision globale de la cohérence de l'ensemble de notre future offre et les arguments nécessaires à la prise de décision. Si le choix *in fine* relève de la stratégie de l'établissement, il est important que chaque UFR puisse participer pleinement à ce choix et se prononcer en fonction de ses priorités. Ainsi les fiches d'intention seront validées en conseil d'UFR avant d'être soumises au vote des conseils centraux (Voir le calendrier ci-joint).

Pour nous assurer les meilleures conditions de réflexion et de mise en œuvre, nous vous demandons de respecter les délais précisés dans le calendrier ci-joint.

Notre dossier d'accréditation devra être transmis au ministère pour **avril 2015**. Nous manquons encore de précisions sur son contenu mais il sera beaucoup plus léger que le dossier d'habilitation précédent. Il devra démontrer notre respect du cadre national des formations, notre capacité de mise en œuvre en termes de ressources humaines et financières et l'adéquation de notre offre de formation avec les objectifs d'insertion professionnelle des étudiants.

Le montant pour l'établissement des enveloppes par composante sera finalisé après la concertation du 2 septembre. Les critères présentés et discutés lors des deux journées de concertation seront



Lettre de cadrage

affinés. La méthodologie ainsi que les résultats provisoires seront disponibles sur l'ENTP rapidement.

LA LICENCE

Réglementation et textes à appliquer :

- arrêté du 1.08.2011 relatif à la licence, consolidé au 22.01 2014 ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur.

PRINCIPES GENERAUX : LA SPECIALISATION PROGRESSIVE

ORGANISATION GENERALE

Les mentions répondent à la nouvelle nomenclature officielle. Elles sont organisées en parcours de formation ayant soit une orientation mono-disciplinaire soit une orientation pluridisciplinaire. Dans tous les cas ces licences s'appuieront sur une ouverture disciplinaire en L1 et L2. Cette ouverture anticipe la spécialisation progressive de l'étudiant et la possibilité pour l'étudiant de changer de mention ou de retarder le choix de sa mention.

Le nombre d'heures « étudiant » est de 1 500h pour le cycle (présentiel, stages, formation hybride, etc.).

Le cadre national prévoit un socle commun de compétences au sein d'un **bouquet de parcours possibles**, conçu de manière à permettre à l'étudiant des choix de poursuites d'études et de réorientations parmi ce bouquet de parcours-types ou de mentions. Un parcours-type correspond à une spécialisation au sein de la mention choisie.

Le socle commun de compétences n'est pas un tronc commun : les compétences ne sont pas des disciplines mais bien des outils qui peuvent se développer par et dans un contexte disciplinaire ou pluridisciplinaire.



Lettre de cadrage

En pratique, l'étudiant aura la possibilité de s'orienter et/ou de se réorienter, de changer de filière en cours de cursus, de façon cohérente et par paliers identifiés d'orientation, aidé des conseils et de l'accompagnement des équipes pédagogiques, et ce jusqu'au semestre 4.

Le projet doit mettre en évidence la spécialisation progressive des enseignements : l'entrée en licence se fait par un portail pluridisciplinaire donnant accès à plusieurs mentions de licence à la fin du S1, à la fin de la L1, ou au plus tard à la fin de la L2, l'étudiant conservant les crédits acquis. Les UE du socle commun permettant une réorientation vers d'autres mentions constituent au moins 25 crédits ECTS sur un maximum de 120. Pour assurer des possibilités effectives de réorientation, il faut une construction en amont par les équipes pédagogiques pluridisciplinaires concernées afin de mettre en place des contenus adaptés.

La semaine de rentrée permettant d'accueillir les étudiants primo-arrivants, est systématiquement organisée et peut être intégrée dans les enseignements disciplinaires (comme en arts plastiques par exemple). Un volume horaire étudiant suffisant devra alors être ajouté aux heures déjà prévues dans les maquettes pour encadrer les ateliers pédagogiques spécifiques à cette semaine de rentrée.

STRUCTURES TYPE PROPOSEES

Lors du séminaire, 2 types de parcours ont été présentés :

- **Plutôt « Pluridisciplinaire »**

La spécialisation progressive intervient plus tardivement, voire pas du tout (exemples : licence Humanités -(ex culture humaniste et scientifique- ou classes préparatoires où les étudiants se spécialisent à l'issue de la formation, au niveau L3).

EX : L1 : S1 3 ou 4 UE (à égalité ECTS ou pas) + socle commun, langue etc. Des enseignements fondamentaux de 3 ou 4 disciplines sont proposés en L1, L2 et éventuellement L3 ou bien spécialisation en L3.

- **Plutôt « Majeures / mineures »**

L'étudiant choisit sa mention à l'issue du S1 même s'il conserve des enseignements d'une ou plusieurs mineures jusqu'au S4.

EX : L1 : 1 majeure + une deuxième majeure + une 3^{ème}/4^{ème} UE d'approfondissement **OU** UE de découverte dans une autre discipline en S1

S2 S3 : 2 majeures + 3^e majeure d'approfondissement OU UE de découverte dans une autre discipline.



Lettre de cadrage

(par exemple, lettres modernes, histoire de l'art, UE d'approfondissement pour une des deux, ou découverte en histoire ou en lettres classiques).

Il est possible de décliner cette structure de façon pluriculturelle en associant des mentions de domaines différents.

Dans les semestres suivants, les UE d'ouverture et de réorientation sont progressivement réduites. Selon les formations, l'orientation vers une licence professionnelle en fin de L2 sera proposée.

REFERENTIELS DE FORMATION

Chaque formation s'appuiera sur un référentiel de formation précisant notamment les compétences acquises au terme du cycle d'étude.

Ce référentiel de formation sera décliné au niveau de l'année et au niveau de chaque UE pour accroître la lisibilité de notre offre de formation auprès des futurs étudiants mais aussi des hôtes de stages et employeurs potentiels, obtenir le label ECTS de la Commission Européenne et faciliter les procédures de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) ou Validation d'Acquis Professionnels (VAP).

L'utilisation d'un référentiel permettra également de faire valoir un « Portefeuille de compétences » en complément du Supplément au Diplôme afin de mieux le valoriser.

Ce travail de définition se fera, formation par formation, en collaboration étroite avec le Pôle d'Orientation, de stages et d'Insertion Professionnelle (POSIP).

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Toute formation souhaitant accueillir des publics en formation « continue » doit prévoir un ensemble de dispositifs d'accueil (exemples : horaires aménagés, tutorat, dispositifs hybrides). Pour certaines disciplines ayant des effectifs importants, cette possibilité n'est pas envisageable.

FORMATION A DISTANCE

L'attribution d'ECTS aux matières, offre aux étudiants la possibilité de suivre des enseignements à distance au niveau d'une ou plusieurs UE voire matières et non plus nécessairement l'intégralité du diplôme. Cette possibilité permettra aux équipes pédagogiques de mieux appréhender les difficultés engendrées par la formation à distance et d'y apporter des réponses en se concentrant sur quelques UE ou matières.

Il est rappelé à ce titre que les dispositifs hybrides sont pleinement reconnus à la fois par l'arrêté licence et par le référentiel horaire des enseignants chercheurs. Ces dispositifs ne relèvent



Lettre de cadrage

donc pas de dérogation mais peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques lorsqu'elles l'estiment nécessaire, avec une pleine valorisation à la fois dans les maquettes et dans les services enseignants. En particulier, ces dispositifs hybrides – permettant aux enseignants de s'appuyer sur les dispositifs numériques – pourraient être déployés dans le cas d'UE d'ouverture, destinée à être utilisées dans des mineures. Une UE d'ouverture proposée à plusieurs groupes de TD pourrait être systématiquement proposée sous une forme hybride (associant numérique et présentiel) en plus des groupes de présentiel classique. Un tel choix permettrait de contourner les contraintes logistiques, tant pour les étudiants que pour les enseignants, et d'élargir le nombre de combinaisons majeure-mineure possibles.

Par exemple : une UE d'ouverture en philosophie serait proposée avec 3 groupes TDs en présence et 1 groupe TD en modalité hybride.

L'INTERNATIONAL

Nous devons développer l'attractivité de l'établissement pour les étudiants étrangers, d'où l'intérêt de créer des doubles diplômes. Cette politique internationale s'inscrit en amont du quinquennal et de la mise en place des maquettes car elle peut impacter l'architecture du diplôme.

Il est également possible de créer des diplômes délocalisés (ex. la licence info-com à Galatasaray).

La direction des relations internationales est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et l'étude des financements.

MISE EN ŒUVRE

COMPOSITION DES UE

Chaque semestre compte au maximum 10 UE.

Chaque UE peut comporter d'1 à 4 matières. Les matières comportent des ECTS et deviennent des éléments constitutifs d'UE dits ECUE.

Les matières se compensent entre elles dans une même UE. Les UE se compensent entre elles à l'intérieur du semestre. Les semestres se compensent à l'intérieur de chacun des niveaux (L1, L2, L3, M1 ou M2) mais les niveaux ne se compensent pas entre eux. Il n'y a pas de compensation pluriannuelle.

Les matières (ECUE) désormais affectées d'ECTS sont capitalisables et donc reportables en session 2. Ce choix permettra plus de souplesse aux équipes pédagogiques dans la mutualisation au niveau de



Lettre de cadrage

l'ECUE. L'élément mutualisé **portera le même code dans les différentes maquettes. Les contenus, les crédits, les volumes horaires et les modalités d'évaluation sont identiques.**

LES SEUILS

Le seuil d'ouverture pour un parcours-type de L1 est fixé à 45, en se basant sur un TD à 40 et sachant qu'il y aura des dispensés et des abandons.

Pour les L2-L3, du fait de la mise en place de la spécialisation progressive et du choix des parcours-type, le seuil est fixé à 20 (avec la possibilité de prévoir et d'aménager des passerelles vers d'autres parcours en cas de fermeture pour non-atteinte des seuils).

Les porteurs de projets doivent présenter les solutions de poursuite d'études garantissant la continuité des parcours étudiants dans l'hypothèse où le seuil d'ouverture ne serait pas atteint.

LE SOCLE COMMUN

Le socle commun comprend les compétences numériques, la langue, la documentation et le PPE.

UE COMPETENCES NUMERIQUES

Cette UE permettra de regrouper, de S1 à S4, une partie du PPE et de la documentation au sein de la formation destinée à permettre l'acquisition des compétences numériques en vue de passer le certificat C2i.

La formation, ou une partie de celle-ci, pourra être proposée selon des dispositifs hybrides (alternance d'activités pédagogiques en présentiel et à distance) ou totalement à distance, en fonction du public concerné.

Ces « compétences numériques » visent les compétences de base (ex. : les TICE dans le cadre des études - notes de bas de page, mise en forme etc.). Les compétences liées directement aux formations seront toujours prises en charge par des enseignants de la discipline.

UE PPE

Chaque cursus devra comporter dans chacune des années une UE de réflexion sur le projet de l'étudiant, qui sera élaborée en liaison avec le POSIP. En L2, cette UE intégrera pour partie un module « Construction du Projet Professionnel de l'Etudiant » (PPE) et un module « Initiation aux Techniques de Recherche d'Emploi » (TRE).



Lettre de cadrage

Plus généralement, toutes les UE PPE de L1, L2, L3, devront comporter une option « stage d'orientation professionnelle » afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent de faire un stage de découverte d'un ou plusieurs métiers et environnements professionnels, ainsi que des stages de première mise en œuvre ou acquisition de compétences. L'option alternative au stage dans l'UE PPE pourra être par exemple la rédaction d'un dossier sur une filière professionnelle, la participation à l'organisation d'un forum des métiers, l'organisation d'une sortie terrain permettant la rencontre de professionnels.

UE LANGUE

Le nouveau quinquennal a pour objectif d'étendre la formation hybride existante en anglais et en espagnol aux spécificités disciplinaires des parcours en licence.

Comme lors du dernier quinquennal l'étudiant peut choisir d'approfondir l'étude d'une langue déjà étudiée au lycée (langue en continuation) ou de commencer l'étude d'une nouvelle langue (langue en initiation). L'objectif de cet enseignement sera la maîtrise de la communication écrite et orale en langue étrangère.

STAGES

Plusieurs décrets concernant la gratification, l'interdiction des stages de plus de 6 mois et la limitation du nombre de stagiaires par structure d'accueil sont attendus courant 2014-2015.

Les arrêtés de 2014 précisent que les stages deviennent **obligatoires en Licence Pro et master**.

Pour ces formations, le stage, tout en étant une modalité pédagogique particulière, est intégré dans le parcours-type de formation sous la forme d'une unité d'enseignement (UE) clairement identifiée. A ce titre, l'ensemble des connaissances et compétences visées par cette UE est partie intégrante du Supplément au diplôme. Cette UE doit être élaborée à partir des référentiels des diplômes afin de fixer les missions et objectifs pédagogiques du stage ainsi que les objectifs, les modalités et les critères d'évaluation.

Les stages peuvent être axés sur la découverte d'un milieu professionnel (y compris celui de la recherche), ou centrés sur l'application d'éléments de formation, de spécialisation, plusieurs objectifs pouvant se conjuguer.

Néanmoins, il est important de ne pas trop cumuler les attentes sur une seule période de formation et par exemple, il est difficile de fixer au stage deux objectifs lourds : ainsi, la soutenance orale d'un mémoire de stage ne saurait être la seule occasion de la validation des capacités d'expression/communication à l'oral de l'étudiant.



Lettre de cadrage

Pour les formations souhaitant garder la possibilité pour un étudiant d'effectuer un stage il peut être inclus dans la maquette en tant qu'UE/matière, obligatoire ou optionnelle.

document de travail



Lettre de cadrage

LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Réglementation et textes à appliquer :

- arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur.

LIEN AVEC LE SECTEUR PROFESSIONNEL

- elle répond à une demande de formation dans le secteur et présente des débouchés professionnels identifiés ;
- le projet met en évidence les partenariats liés avec le monde professionnel ;
- les taux d'insertion professionnelle font l'objet d'une attention particulière ; la finalité de la licence professionnelle étant l'insertion professionnelle immédiate, les étudiants diplômés n'ont pas vocation à poursuivre leurs études en master ; dans tous les cas, la LP ne peut être présentée comme faisant partie d'un cursus conduisant au master.

PUBLIC VISE

Les enseignements de la licence professionnelle sont dispensés en formation initiale et en formation continue.

La diversification des flux d'entrée fera l'objet d'une attention particulière. On favorisera dans la mesure du possible l'accueil d'étudiants issus de filières généralistes.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle. La responsabilité d'une LP est, autant que possible, assurée par un enseignant-chercheur de l'université.



Lettre de cadrage

ORGANISATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

- La licence professionnelle est organisée, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur DEUX SEMESTRES (CNF art. 21) ;
- elle comporte des enseignements théoriques, des enseignements pratiques et finalisés, l'apprentissage de méthodes et d'outils, des périodes de formation en milieu professionnel (notamment stage et projet tuteuré individuel ou collectif) ;
- les mentions sont organisées en fonction de la nouvelle nomenclature du Comité de Suivi Licence ;
- l'alternance est privilégiée, qu'il s'agisse de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage ; le rythme et le calendrier de l'alternance sont précisément présentés ;
- les enseignements sont organisés en unités d'enseignement, qui sont, sauf dispositions pédagogiques particulières, regroupées en semestres ;
- le stage et le projet tuteuré constituent chacun une unité d'enseignement ; le stage a une durée de 12 à 16 semaines ;
- la licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ;
- les coefficients des unités d'enseignement varient dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Dispositions particulières

La formation fait, en tant que de besoin, appel aux nouvelles technologies de l'enseignement et à des modalités pédagogiques innovantes.

La formation comporte des modalités de suivi personnalisé et de soutien des étudiants en difficulté.

Les modalités d'évaluation des formations et des enseignements sont prévues, ainsi qu'un conseil de perfectionnement.



Lettre de cadrage

LE MASTER

Réglementation et textes à appliquer :

- arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur.

PRINCIPES GENERAUX

Le M1 est accessible de droit à tous les étudiants titulaires d'une licence de la discipline. Cette réglementation nationale fait actuellement l'objet d'un débat au niveau ministériel. ; elle est susceptible d'évoluer dans les prochains mois afin de permettre une sélection dès le M1 et non plus entre le M1 et le M2.

L'arrêté master de 2014 **ne fait plus de distinction entre master pro et master recherche ; il prévoit** un master comprenant un tronc commun et des parcours pro ou recherche, effectives dès le M1 ce qui implique un positionnement lisible en termes d'insertion professionnelle et/ou de poursuite d'études dès la L3.

Les mentions sont organisées en fonction de la nouvelle nomenclature du Cadre National des Formations.

Tout master doit être adossé à au moins une équipe de recherche.

ORGANISATION GENERALE

Volume horaire étudiant se situera entre 600h-900h (en fonction du nombre de parcours) pour les deux années et pour 120 ECTS au total. Le quatrième semestre est réservé pour le stage et/ou la rédaction du mémoire.

- Le master est organisé, au long des 4 semestres, sous la forme d'une préparation progressive à l'insertion dans le milieu professionnel ou à la recherche ;
- Il comprend toujours une initiation à la recherche ;



Lettre de cadrage

- Il comporte un enseignement de langue(s) étrangère(s) non compensable ;
- Il comporte une ouverture sur le monde professionnel qui prend la forme d'un ou plusieurs stages et, éventuellement, d'UE spécifique(s), de forums métiers, etc. ; Il est rappelé que l'UE stage ne peut être exclue de la compensation. Le poids du stage dans le master est lié aux MCC.
- À l'intérieur d'une même mention, les différents parcours partagent un tronc commun ;
- Certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère et/ou organisée en coopération avec un établissement d'enseignement supérieur étranger ;

REFERENTIELS DE FORMATION

Chaque formation devra s'appuyer sur un référentiel de formation précisant notamment les compétences acquises au terme du cycle d'étude.

Ce référentiel de formation sera décliné au niveau de l'année et au niveau de chaque UE pour accroître la lisibilité de notre offre de formation auprès des futurs étudiants mais aussi des hôtes de stages et employeurs potentiels, obtenir le label ECTS de la Commission Européenne et faciliter les procédures de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) ou Validation d'Acquis Professionnels (VAP).

L'utilisation d'un référentiel permettra également de faire valoir un « Portefeuille de compétences » en complément du Supplément au Diplôme afin de mieux le valoriser.

Ce travail de définition se fera, formation par formation, en collaboration étroite avec le Pôle d'Orientat

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Toute formation souhaitant accueillir des publics en formation « continue » doit prévoir un ensemble de dispositifs d'accueil (exemples : horaires aménagés, tutorat, dispositifs hybrides). Pour certaines disciplines ayant des effectifs importants, cette possibilité n'est pas envisageable.

FORMATION A DISTANCE

L'attribution d'ECTS aux matières, offre aux étudiants la possibilité de suivre des enseignements à distance au niveau d'une ou plusieurs UE voire matières et non plus nécessairement l'intégralité du diplôme. Cette possibilité permettra aux équipes pédagogiques de mieux appréhender les difficultés engendrées par la formation à distance et d'y apporter des réponses en se concentrant sur quelques UE ou matières.



Lettre de cadrage

Il est rappelé à ce titre que les dispositifs hybrides sont pleinement reconnus à la fois par l'arrêté licence et par le référentiel horaire des enseignants chercheurs. Ces dispositifs ne relèvent donc pas de dérogation mais peuvent être mis en place par les équipes pédagogiques lorsqu'elles l'estiment nécessaire, avec une pleine valorisation à la fois dans les maquettes et dans les services enseignants. En particulier, ces dispositifs hybrides – permettant aux enseignants de s'appuyer sur les dispositifs numériques – pourraient être déployés dans le cas d'UE d'ouverture, destinée à être utilisées dans des mineures. Une UE d'ouverture proposée à plusieurs groupes de TD pourrait être systématiquement proposée sous une forme hybride (associant numérique et présentiel) en plus des groupes de présentiel classique. Un tel choix permettrait de contourner les contraintes logistiques, tant pour les étudiants que pour les enseignants, et d'élargir le nombre de combinaisons majeure-mineure possibles.

Par exemple : une UE d'ouverture en philosophie serait proposée avec 3 groupes TDs en présence et 1 groupe TD en modalité hybride.

L'INTERNATIONAL

Nous devons développer l'attractivité de l'établissement pour les étudiants étrangers, d'où l'intérêt de créer des doubles diplômes. Cette politique internationale s'inscrit en amont du quinquennal et de la mise en place des maquettes car elle peut impacter l'architecture du diplôme.

Il est également possible de créer des diplômes délocalisés (ex. la licence info-com à Galatasaray).

La direction des relations internationales est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches et l'étude des financements.

Toutes les initiatives seront les bienvenues.

MISE EN ŒUVRE

- Chaque responsable de formation prend en compte les éléments de son bilan pour l'élaboration de son projet. Il souligne les facteurs d'attractivité, notamment le taux d'insertion professionnelle ;
- L'organisation des masters dans chacun des domaines fait l'objet d'une discussion entre les UFR et les équipes de recherche concernées ;
- Le projet doit prendre en compte les éventuels doublons et/ou le risque de concurrence sur l'académie de Bordeaux ainsi que sur les autres établissements voisins (l'UPPA), et justifier le positionnement proposé. L'offre de formation d'UBM devant être présentée dans le cadre de celle de la Communauté d'Université et d'établissements d'Aquitaine, une coordination avec les établissements



Lettre de cadrage

bordelais et palois sera progressivement mise en place au niveau de la présidence au cours de la préparation du dossier.

Les masters qui pourraient faire l'objet d'une discussion particulière seront contactés par les VPCFVU concernés.

Documentation

Nous maintenons les 12 heures en moyenne de documentation prévues pour le dernier quinquennal pour tous les étudiants en première année de Master : soit 12h sur 1 semestre soit 6h par semestre. La même souplesse en termes de nombres d'heures est également maintenue.

document de travail